



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

quotidiens

Question écrite n° 123154

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la baisse du lectorat de la presse écrite et ses conséquences sur le secteur. À l'heure du numérique, les modèles économiques du xix^e siècle sur lesquels reposent nos journaux ne sont plus adaptés et le nombre de lecteurs est en diminution constante. Mais le développement sur le net ne remplace pas la notoriété d'une édition et d'une marque « presse écrite ». Il est urgent de réfléchir à des solutions qui permettraient de préserver l'excellence de la presse française, son pluralisme et les débats d'idées, indispensables à la vie démocratique de notre pays. Sans pour autant se départir de son rôle de garant du pluralisme de la presse, l'État pourrait organiser des assises de la presse écrite regroupant tous les partenaires (La Poste, les journalistes, les imprimeurs, les diffuseurs...), mettre en place des mesures fiscales incitatives pour le lecteur comme pour les entreprises qui investissent dans les organes de presse. Il la prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question et les mesures qu'elle entend prendre pour permettre à la presse écrite française de sortir de cette crise.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123154

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4675